
Uranium

La protection du Canada contre les restrictions américaines sur l'enrichissement de l'uranium étranger fait disparaître une importante menace pesant sur l'avenir des exportations de concentrés d'uranium canadien vers les États-Unis. La valeur de ces exportations est d'environ 350 millions de dollars par an. De plus, si ces restrictions continuent à viser l'uranium venant de tiers pays, la situation du Canada s'améliorera considérablement sur le marché américain de ce produit.

L'élimination de la politique canadienne du nouveau traitement pourrait avoir des conséquences négatives sur les activités de traitement d'Eldorado Nucléaire Limitée. Cette société affirme toutefois que les investissements récents de 300 millions de dollars dans l'amélioration des capacités d'affinage et de transformation lui permettent d'être concurrentielle sur le plan des coûts sur les marchés mondiaux

pour ce type de services, pourvu qu'elle se voie accorder un accès égal et équitable au marché des pays importateurs. L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis vise à assurer un juste accès au marché américain, et on conservera la politique du nouveau traitement pour les exportations à destination d'autres pays que les États-Unis à qui sont destinés plus de 80 pour cent des exportations totales d'uranium transformé du Canada.

Toute perte de recettes attribuable à une diminution des ventes aux États-Unis d'uranium traité pourrait être plus que compensée par l'augmentation des exportations vers ce pays de concentrés d'uranium par suite de l'application de l'Accord.